



SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024
DE 16 H 00 à 18 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 38

Objet : Relance du marché AMO BILLETTIQUE.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Michel SEROUX), Mr Maxime CABAYE (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS) Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Paulette JUILIEN PEUVION), Mr Adrien NAVE (avec le pouvoir de Arnaud DE RIGNÉ) , Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Jean-Roger BERRIER (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Dominique FERNANDE, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Marie CIETERS), Mme Gaëlle VAUDÉ (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Marjorie GOSSELET), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), , Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Joël DUQUENOY), Mr Benoît WASCAT, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mr Arnaud DE RIGNÉ, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr, Julien QUENESSON, Mr Philippe MIGNONET, Mr Christian FOURCROY Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Joël DUQUENOY, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PÉRIN, Mr Christian LEROY, Mr Vincent LACHERÉ, Mr Michel SEROUX, Mme Véronique THIEBAUT, Mr Claude VERGEOT Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS, Mme Virginie DECROIX CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien NAVE.

Votes Pour : UNANIMITE

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024

DE 16 H 00 à 18 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 38



Objet : Relance du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage Billettique et Interopérabilité

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 19 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire examiné lors de la séance du 22 février 2024,

Vu le Budget Primitif adopté le 27 mars 2024,

Vu le Budget Supplémentaire adopté le 19 juin 2024 et l'ensemble des décisions budgétaires adoptées à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération N°2020 - 29 du 14 décembre 2020 relative à la relance du marché d'Assistance Billettique et Interopérabilité,

CONSIDERANT

- Les compétences du Syndicat en matière de Coordination des services de mobilité, de Billettique interopérable et d'Information Voyageur ;
- La fin au 29 juin 2025 du marché en cours d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage Billettique et Interopérabilité (AMO);
- Les évolutions à venir en matière d'Information voyageur, de Distribution et de Billettique, et l'impact sur les activités du Syndicat notamment sur les marchés relatifs à la Centrale Pass Pass ;
- L'évolution normative et d'usage de la Billettique aux échelles européennes, nationales et régionales ;
- La nécessité d'un accompagnement d'expertise, du Syndicat et de ses membres, dans la réalisation de leurs projets de mobilité,

DECIDE

- De relancer une consultation par le biais d'un appel d'offres ouvert, en vue de pourvoir le Syndicat d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, pour un accompagnement d'ingénierie et d'expertise en matière d'Interopérabilité Billettique, d'Intermodalité et d'Information Voyageur ;
- D'attribuer à cet effet une enveloppe financière de 300 000€ HT par an soit 600 000€ HT sur une durée de 2 ans renouvelable une fois ;
- D'imputer ces dépenses au chapitre 011.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON

Annexe 1

Fiche informative

Le Syndicat Hauts-de-France Mobilités a en charge de favoriser l'interopérabilité et l'intermodalité à l'échelle régionale notamment par :

- La coordination des services de mobilité en Hauts-de-France ;
- La mise en place d'un système d'information multimodal ;
- La recherche d'une tarification coordonnée et de titres de transports unifiés ou uniques.

Pour ce faire, les ressources d'accompagnement à l'exercice de ces missions relevant d'une expertise particulière, ponctuelle et extrêmement pointue, le recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage se justifie, entres autres, à travers les missions suivantes (objet du renouvellement de la consultation future) :

- Accompagnement au fonctionnement et au développement des outils du Syndicat, dont la Centrale Pass Pass ;
- Accompagnement aux nouveaux marchés publics du Syndicat ;
- Accompagnement à la réalisation des nouveaux projets mobilité du Syndicat et de ses membres.